

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS – Les Amandes de Californie

Psychologies.com 23 au 5 août 2014

### **ARTICLE 1 Société Organisatrice**

La société SELMA, SNC au capital de 19 600 euros dont le siège social est au 12 avenue Georges V – 75 008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n°483 068 441, **éditrice du site internet [www.psychologies.com](http://www.psychologies.com)** ; organise un **concours gratuit**, accessible par Internet qui se déroulera du 23 juillet au 05 août inclus **sur le site internet [www.psychologies.com](http://www.psychologies.com)**.

### **ARTICLE 2 Conditions générales du concours**

**Ce jeu concours gratuit (sans obligation d'achat) est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, âgés de 18 ans ou plus.**

**Ne peuvent participer à ce jeu concours, les personnes ne répondant pas aux conditions précitées, et, en tout état de cause :**

- **les membres de la direction et du personnel de la Société Organisatrice.**
- **les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu.**
- **les membres de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre, au sens du présent règlement, les personnes vivant sous le même toit).**

**Une seule participation au Jeu, par personne (même adresse e-mail), est autorisée.**

**Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle.**

### **ARTICLE 3 Enregistrement des profils et modalités de participation**

Pour participer à ce **concours**, **chaque utilisateur devra au préalable se connecter sur le site [www.psychologies.com](http://www.psychologies.com)**, à l'adresse :

<http://operations-speciales.psychologies.com/partenaire/amandes-de-californie/concours>

Il suffit de participer au quiz et de laisser ses coordonnées dans le formulaire du jeu en ligne et de valider l'ensemble.

### **ARTICLE 4 Sélection des gagnants : Tirage au sort de 505 gagnants**

Les 505 gagnants seront tirés au sort parmi les personnes qui se seront inscrites et qui auront répondu correctement aux 4 questions posées.

Les résultats seront communiqués le 05 septembre au plus tard

### **ARTICLE 5 Frais de participation**

**Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible uniquement par Internet par l'ensemble des personnes ayant une connexion internet.**

**Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart, des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.**

**Cependant, si la connexion n'est pas réalisée à partir d'un abonnement avec connexion gratuite, tel que défini ci-dessus, les frais de connexion et de participation au jeu seront remboursés sur simple demande écrite dans la limite de 9 minutes de connexion au prix local, en y joignant un RIB. Le participant devra aussi fournir la facture détaillée de son prestataire téléphonique et de son fournisseur d'accès à Internet. La demande doit être envoyée au plus tard trente jours après la date d'émission de la facture téléphonique à l'adresse suivante : **Rajouter les coordonnées de la société organisatrice****

#### **ARTICLE 6 Loi Informatique et Libertés**

LES AMANDES DE CALIFORNIE se réservent donc le droit d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins qui lui sont propres sur tous supports de son choix

Dans le cas où les internautes l'auront autorisé à les recontacter, en cochant la case « J'autorise LES AMANDES DE CALIFORNIE à me recontacter ou je souhaite recevoir des informations LES AMANDES DE CALIFORNIE ... (par exemple pour me proposer certaines offres propositionnelles) ».

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, **modifiée par la loi du 6 août 2004, applicable en France**, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut s'exercer à tout moment en écrivant à : **Groupe Psychologies SA, Service digital - 149 rue Anatole France 92300 Levallois Perret**

#### **ARTICLE 7 Responsabilité**

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considérés par elle comme rendant impossible l'exécution **du concours** dans les conditions initiales prévues), **ce dernier** était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

LES AMANDES DE CALIFORNIE se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations et de les substituer par des lots de même valeur, si les dotations initialement prévues n'étaient plus disponibles.

En aucun cas le prix attribué aux gagnants ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces.

Elle ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

## **ARTICLE 8 Dotations**

**Le jeu concours de Amandes de Californie est doté de :**

**5 kits de voyage d'une valeur de 39.15 € TTC composés chacun de :**

- **1 sac de plage orange** d'une valeur de 19.00 € TTC
- **1 natte de plage** d'une valeur de 6.15 € TTC
- **1 semaine de snacks packs Amandes de Californie + 3 boîtes métalliques** d'une valeur de 14.00 € TTC

**500 lots composés de :**

- **1 snack pack Amandes de Californie + 1boîte métallique** d'une valeur de 2 € TTC

**Les dotations s'élèvent à une valeur totale de 1 195.75 euros TTC**

## **ARTICLE 9 Réclamations**

Toute réclamation se rapportant à l'application, à l'interprétation du présent règlement, ainsi qu'à l'organisation ou au déroulement du présent concours, devra être faite par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois (3) mois après la fin du concours, soit au plus tard le 05 novembre 2014. Cette réclamation devra être adressée à :

**Groupe Psychologies SA, Service digital - 149 rue Anatole France - 92300 Levallois Perret**